

MORTALITE INFANTILE : LA FRANCE MAUVAISE ELEVE ?

Mémo N°33

Récemment publiée par l'Institut National d'Etude démographique (INED), les chiffres sur la mortalité infantile en comparaison avec les autres pays de l'UE classent [la France 23^{ème} sur 27](#). En forte régression depuis 1990 où la France se classait première.

Cet indicateur, représentant la mortalité pendant la première année de vie, est considéré comme très important par les spécialistes pour évaluer la qualité des soins périnataux et les politiques de santé d'un pays. Une douzaine de pays européens affichent des taux de mortalité infantile inférieurs à 3% tandis que la France se situe entre 3 et 4%.

Si la comparaison par un simple indicateur est toujours hasardeuse, il n'en reste pas moins qu'un recul si marqué sur un sujet si important doit nous inquiéter et rajoute une nouvelle pierre à l'édifice de la critique que la CGT mène contre les politiques de santé de ces 30 dernières années.

Les points importants à retenir

- Le taux de mortalité infantile est de 4,5 pour 1000 pour les garçons et 3,7 pour 1000 pour les filles en prenant en compte la France métropolitaine et les territoires ultramarins ;
- Le taux de mortalité infantile dans l'UE est de 3,5 pour 1000 pour les garçons et 3 pour 1000 pour les filles soit 1 point de moins qu'en France pour les garçons et 0,7 point de moins pour les filles ;
- Le taux de mortalité infantile est un indicateur de référence pour évaluer l'état d'une population et d'un système de santé.
- La France se classe en 24^{ème} position sur 27 en termes de taux de mortalité des garçons et en 22^{ème} position sur 27 pour les filles.

La France en bas du classement

Publiée en mars 2025, l'étude de l'INED sur des données 2022 indique que la France continue de dégringoler au sein de l'Union Européenne en ce qui concerne le taux de mortalité infantile. Longtemps un modèle de santé publique pour les autres pays, la France était dans les années 1990 le pays avec le plus faible taux de mortalité infantile du fait de son système de santé performant. Vingt ans plus tard, elle occupait encore le 8e rang pour les garçons et le 10e rang pour les filles. En 2022, elle chute respectivement aux 24e et 22e places. Cette évolution est principalement due à une mortalité infantile qui ne diminue plus.

Le taux de mortalité infantile est précisé pour les filles et les garçons, ces derniers étant plus soumis à la mortalité précoce que les filles. En France, ces taux sont de 4,5 pour 1000 pour les garçons et 3,7 pour 1000 pour les filles, 4,3 et 3,6 pour 1000 si l'on ne prend en compte que la

métropole. La moyenne dans l'UE se situe quant à elle à respectivement 3,5 pour les filles et 3 pour 1000 pour les garçons. Une douzaine de pays affichent des taux inférieurs à 3 pour 1000. La plus faible survie des garçons par rapport aux filles est cohérente avec l'ensemble des connaissances scientifiques actuelles pour des raisons génétiques et environnementales. Si la proportion de naissances de bébés de sexe masculin est déjà supérieure de l'ordre de 4 à 7% en moyenne, l'amélioration de la prise en charge périnatale a entraîné une survivance surtout plus importante des garçons.

In fine, en l'espace de 30 ans, la situation française ne semble pas s'être améliorée, l'INED considérant même qu'elle s'est significativement dégradée. Pour exemple, la Suède, régulièrement en tête des classements sociaux et de santé, affiche un taux de mortalité de 2,5 pour 1000 soit presque deux fois moindre que la France.

Les effets d'un démantèlement du système de santé ?

A ce stade, l'INED ne se prononce pas sur les causes d'une telle dégringolade. Plusieurs hypothèses sont toutefois mises en avant. S'il semble que la France conserve une bonne place concernant la mortalité des 15-25 ans, celle des plus jeunes s'aggrave possiblement du fait de la dégradation de l'état de santé des mères, d'inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins, de facteurs médicaux en général ou encore de qualité de prise en charge.

L'étude indique aussi que les progrès récents de la néonatalogie peuvent paradoxalement expliquer une partie de ces chiffres. Là où des enfants n'auraient pas dû survivre et donc être considérés comme mort-nés, ils ont survécu plusieurs heures et entrent donc dans le décompte des taux de mortalité.

En tout état de cause, aucune piste ne semble écartée : les facteurs liés à la dégradation de l'accès aux soins, de la santé ou du système de santé sont considérés par l'INED comme étant tout à fait plausibles pour expliquer cette situation.

Quelles que soient les raisons d'un tel problème de santé publique, rien ne justifie une telle dégringolade dans le classement européen en matière de mortalité infantile. C'est un défi majeur pour notre système de santé, qu'il faut donc soutenir et développer plutôt que fragiliser par des politiques d'austérité comme celles inscrites dans la [loi de finance de la sécurité sociale pour 2025](#). Il en va de l'égalité d'accès aux soins pour toutes et tous, afin que chaque citoyenne et chaque citoyen, et chaque enfant, puisse bénéficier des mêmes droits et d'une prise en charge de qualité.

Retrouvez l'ensemble des propositions et analyses CGT sur le site :

<https://analyses-propositions.cgt.fr/>

L'intégralité des Mémo Sécu est disponible à l'adresse suivante :

<https://analyses-propositions.cgt.fr/les-memos-secu>

Montreuil, mars 2025